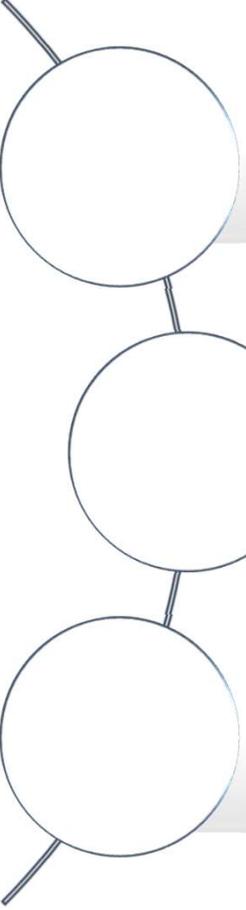


La nouvelle stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat **- SNANC -**

Colloque « Santé : le parti des territoires ! »

21 juin 2023



Contexte de la SNANC

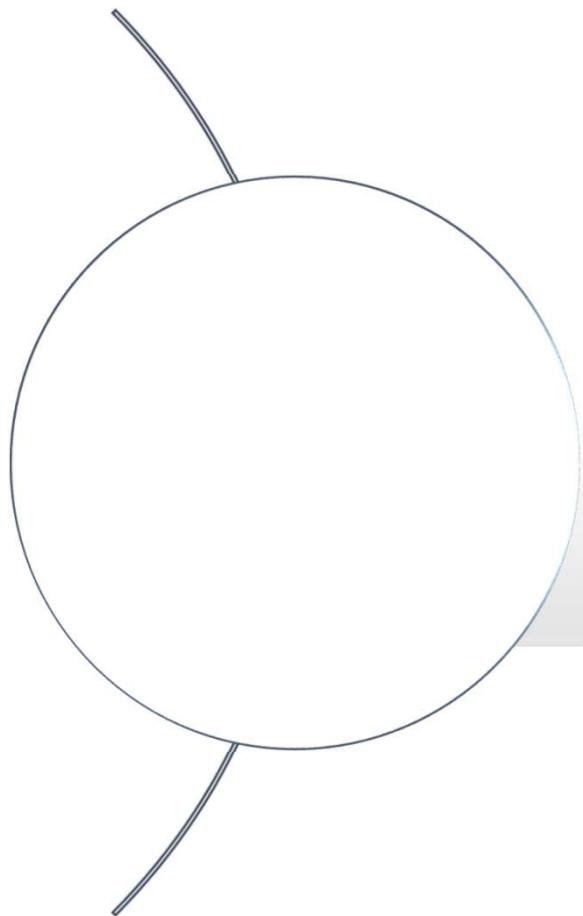
Méthode et calendrier des travaux SNANC

Soutien aux démarches transversales



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contexte de la SNANC

La politique de l'alimentation est définie dans le code rural avec approche largement interministérielle

Art.L.1 du
code rural

La politique de l'alimentation a pour finalité d'assurer à la population
l'accès à une alimentation :

sûre, saine, diversifiée, de
bonne qualité et en quantité
suffisante

produite dans des conditions
économiquement et socialement
acceptables par tous

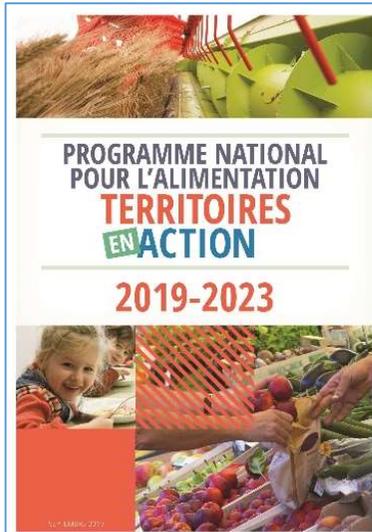
Favorisant l'emploi, la protection
de l'environnement
(paysages et climat)



Deux programmes incitatifs complémentaires et coordonnés



Ministère de la Santé



Ministère de l'Agriculture

Des politiques interministérielles « incitatives »

En lien également avec d'autres politiques publiques

- Les politiques de cohésion sociale
- Les politiques éducatives
- Les politiques environnementales

Et aussi les programmes de transition agroécologique du MASA

- Plan bio
- Ecophyto
- Plan protéines végétales
- ...

6 AXES AVEC DES ACTIONS CONCRÈTES À COURT TERME :

- ✓ UNE ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS
- ✓ UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE
- ✓ UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS NOTRE ALIMENTATION
- ✓ UNE PRATIQUE AU QUOTIDIEN DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE TOUT EN LIMITANT LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES
- ✓ DE MEILLEURS DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE DES PATHOLOGIES LIÉES À LA NUTRITION
- ✓ NOS TERRITOIRES EN ACTION

PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION

Septembre 2019



Ces politiques s'appuient sur un cadre législatif qui se renforce

- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014)
- Loi EGalim (2018)
- Loi Anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC - 2020)
- Loi Climat et résilience (2021)

Cadre de politique publique national et européen



Source : CNA

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Cadre de politique publique national et européen



Source : CNA

Cadre de politique publique national et européen



Source : CNA

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte

Introduite par la loi « Climat et résilience » (art. 265) dans le code rural et de la pêche maritime (art. L1) et dans le code de santé publique (art. L3231-1)

Elle prend la suite du PNAN en tant que plan chapeau du PNA et du PNNS en amplifiant les objectifs par la référence claire à la dimension environnementale de la politique de l'alimentation :

« La **stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat** détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition. »

Cette stratégie est élaborée en cohérence avec les stratégies préexistantes et leurs objectifs aux échelles nationales et européennes (ODD, Fork to farm, stratégie biodiversité, EcoPhyto 2+, France 2030 etc...).

Elle a vocation à déterminer les orientations stratégiques des stratégies en cours d'élaboration et à venir.

Contexte - orientations stratégiques

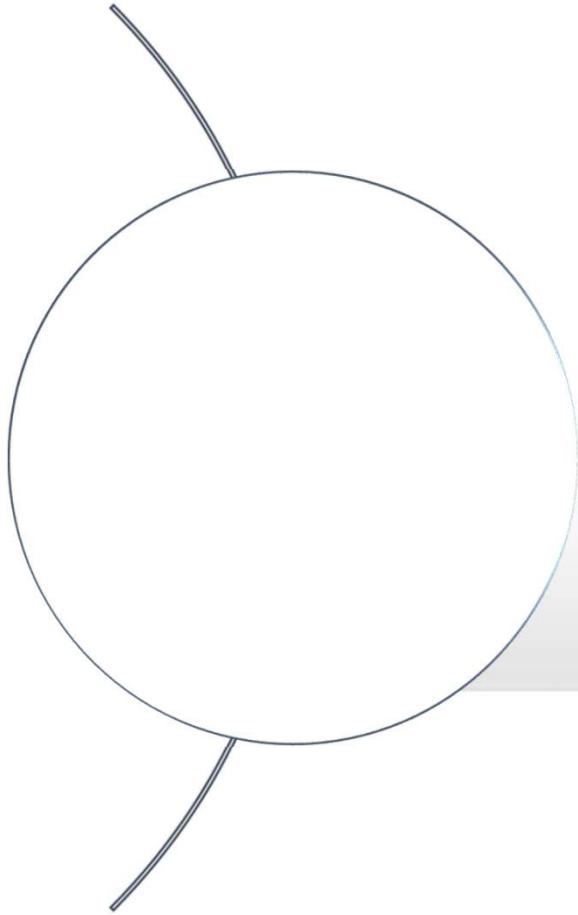
Les orientations de la SNANC visent à renforcer les actions de la politique de l'alimentation en faveur de l'alimentation durable :

- Promouvoir une alimentation favorable à la santé (des hommes, des animaux et des écosystèmes)
- Promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement
- Favoriser la justice sociale et réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable
- Promouvoir la souveraineté alimentaire en renforçant l'autonomie des systèmes alimentaires et l'ancrage territorial de l'alimentation
- Répondre aux attentes sociétales sur la qualité organoleptique et la production économiquement et socialement acceptable



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Méthode et calendrier des travaux SNANC

2. Méthode et calendrier des travaux SNANC

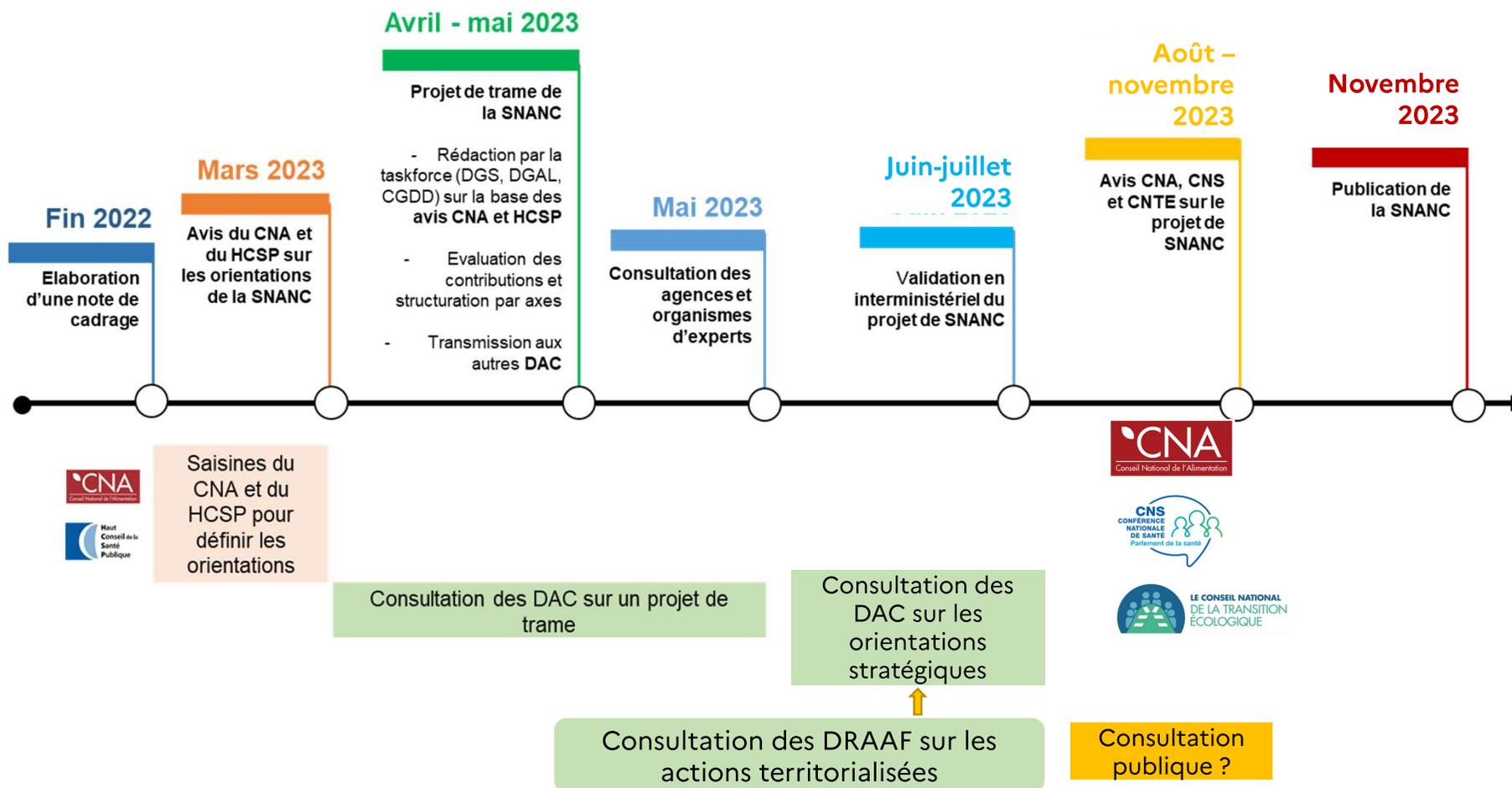
Travaux sur la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

➤ Différentes instances consultées

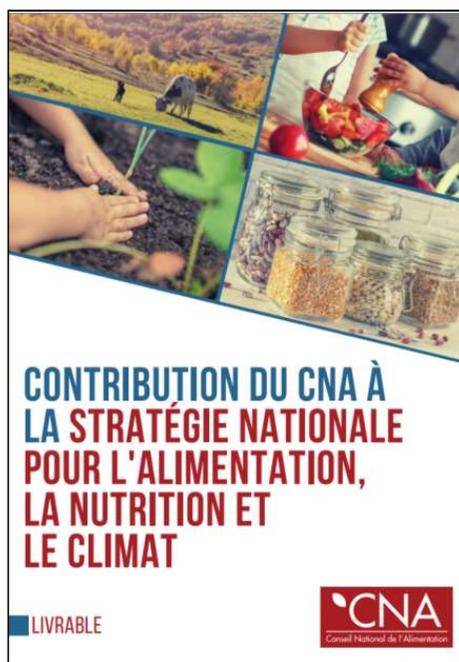


2. Méthode et calendrier des travaux SNANC

Travaux sur la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat



2. Méthode et calendrier des travaux SNANC



- Le CNA a organisé 4 réunions du groupe de concertation pour mettre en avant des orientations stratégiques pour la SNANC et proposer des recommandations tirées des avis passés.
- Ces orientations stratégiques sont séparées selon 6 axes : Gouvernance, Mieux produire, Mieux transformer, Mieux distribuer, Mieux consommer et Recherche. Au sein de ces axes, le CNA propose entre 1 et 3 objectifs stratégiques, ainsi que plusieurs « leviers SNANC » qui se déclinent eux-mêmes en recommandations.
- Les participants à la réunion du groupe de concertation ont préalablement rempli un sondage afin de pré-hiérarchiser les recommandations tirées d'un nombre limité d'avis du CNA. Par la suite, ils ont été réunis en sous-groupe de concertation pour travailler sur les 6 axes afin qu'ils priorisent les recommandations.
- Ils ont ensuite pu travailler sur les objectifs stratégiques qui représentent une série de grands objectifs ou mesures qui doivent être mis en place dans le cadre de la SNANC

https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2023/04/CNA_Contribution_Strategie_nationale_alimentation_nutrition_climat.pdf

2. Méthode et calendrier des travaux SNANC

Saisine du CNA

- A titre d'exemple voici le détail d'un levier SNANC pas encore validé par le CNA au sein de l'axe 5 « Mieux consommer » :

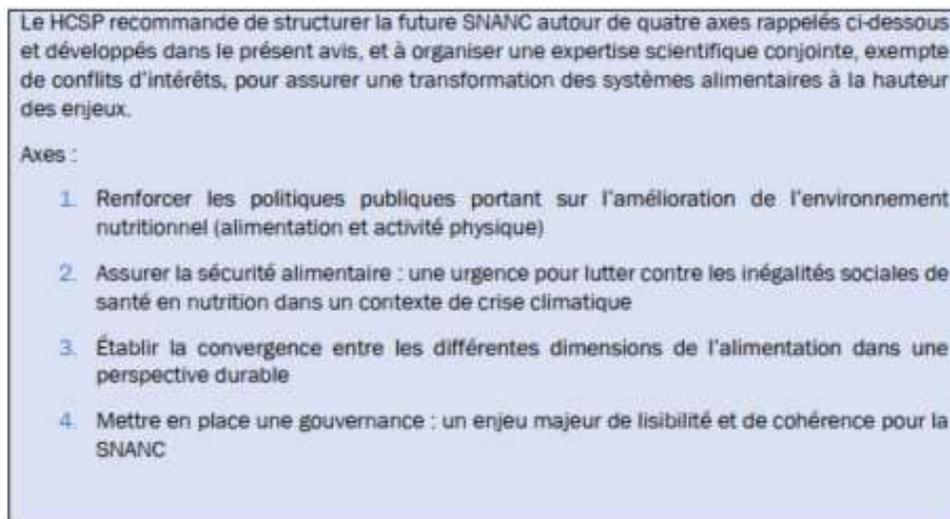
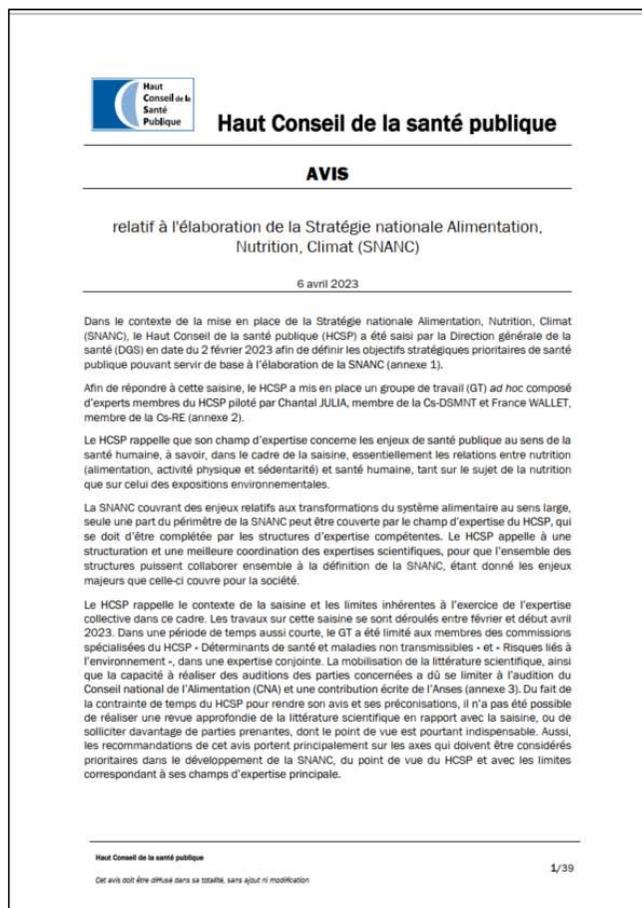
Levier SNANC	Recommandations des avis passés du CNA
Améliorer la qualité et la compréhension de l'étiquetage et de l'information au consommateur	★ Améliorer et harmoniser les critères des labels existants en lien avec l'alimentation favorable à la santé. Privilégier des indicateurs validés par les pouvoirs publics.
	★ Eviter la démultiplication des logos et labels ; mieux encadrer leur création.
	Améliorer l'information du consommateur sur l'origine des produits et des matières premières utilisées dans toutes les denrées alimentaires (ce qui suppose d'harmoniser les mesures à l'échelle européenne)
	★ Mettre en place un dispositif d'affichage environnemental pour les produits alimentaires qui encourage le rééquilibrage dans la consommation de produits d'origine animale et produits d'origine végétale et la consommation de produits issus de modèles agricoles durables (agriculture biologique, agroécologie) en intégrant notamment l'indication du mode d'élevage .
	Inciter à apposer sur les publicités en ligne le Nutri-Score ainsi que le « Rémunéra-score » et le dispositif d'affichage environnemental officiel lorsque ceux-ci seront validés. En parallèle, mettre en place une campagne de communication pour accompagner les consommateurs et améliorer la connaissance de ces affichages.

- Et voici un exemple d'objectif stratégique associé à l'axe 5 « Mieux consommer » :
- OS 5.2 – Assurer une information complète, compréhensible et lisible auprès des consommateurs sur l'impact de l'alimentation sur la santé, la planète et sur le bien-être animal.



2. Méthode et calendrier des travaux SNANC

Saisine du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)



https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspta20230406_avisurllabdelastrnatalinutcli.pdf

2. Méthode et calendrier des travaux SNANC

Quelques autres contributions :



Institut du développement durable et des relations internationales - IDDRI

Schémas récapitulatifs : vision et propositions pour une SNANC ambitieuse

FIGURE 1. Les trois changements fondamentaux que doit viser la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat en vue d'une alimentation saine et durable



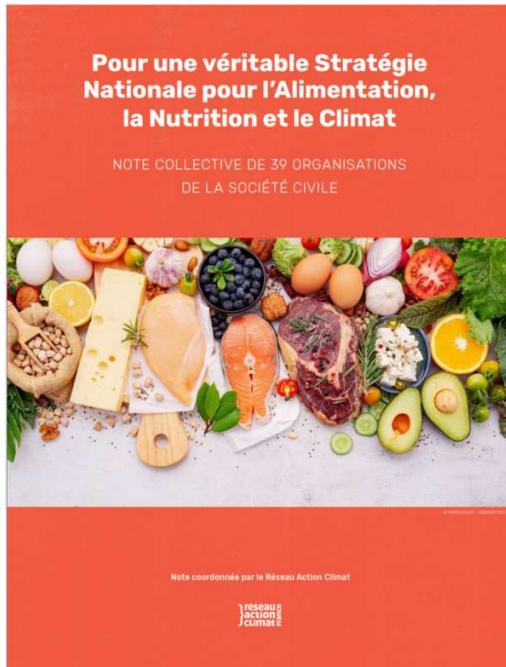
<https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202304-ST0123-SNANC.pdf>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réseau Action Climat



<https://reseauactionclimat.org/publications/pour-une-veritable-strategie-nationale-pour-l'alimentation-la-nutrition-et-le-climat/>

Nous portons ensemble 13 recommandations prioritaires pour la SNANC :

1. Orienter et mettre en cohérence l'ensemble des différents programmes et plans en lien avec l'alimentation, comme le PNNS et le Programme national de l'alimentation (PNA), mais aussi les politiques des autres ministères, dont ceux en charge de la Culture, de l'Économie, de l'Éducation, du Logement et des Solidarités.

2. Établir une vision claire de système alimentaire durable et fixer des objectifs chiffrés et ambitieux d'évolution de la consommation et de la production à échéances précises (2030, 2040 et 2050), incluant l'évolution vers « moins et mieux » de produits d'origine animale, en particulier de viande, plus d'aliments végétaux de qualité et une consommation accrue de produits biologiques cultivés en France.

3. Allouer des moyens financiers et institutionnels suffisants pour atteindre ces objectifs et établir des indicateurs d'évaluation et de suivi transparents, en associant notamment la société civile, les agriculteurs et les agricultrices.

4. Traiter de façon coordonnée et cohérente l'évolution de la demande alimentaire et des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires.

5. Assurer l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices dans la transition vers des systèmes agroécologiques et des élevages durables.

6. Favoriser l'accès digne de toutes et tous à une alimentation durable en améliorant la disponibilité et la qualité de l'offre alimentaire sur l'ensemble des territoires et en garantissant un revenu minimal permettant de s'alimenter de façon saine et durable.

7. Mettre fin à la focalisation excessive des politiques publiques sur la responsabilité des consommateurs et affirmer la nécessité d'agir de façon plus concertée et stratégique sur la qualité de l'offre et de l'environnement alimentaire.

8. Aller au-delà de l'autorégulation par les engagements volontaires des entreprises et mettre en place des mesures contraignantes, parmi lesquelles :

- **L'interdiction de la publicité et du marketing** pour les produits dont la surconsommation est néfaste pour la santé humaine et pour l'équilibre et la santé des écosystèmes, sur tous les supports (physiques, audiovisuels, numériques).

- **L'obligation de transparence** sur la construction des prix de la part des industries agroalimentaires et des distributeurs et la limitation des marges sur les produits sains et durables, en particulier les produits labellisés biologiques.

- **L'interdiction des additifs et contaminants** controversés pour la santé, dont les additifs à base de nitrites et nitrates, en accord avec la littérature scientifique.

9. Faire évoluer les repères alimentaires et les actions du PNNS pour concilier les enjeux de santé publique et de durabilité, dans la logique du Programme national nutrition santé climat proposé par la Convention citoyenne pour le climat.

10. Renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation saine et durable :

- **Amplifier les campagnes d'information** et le déploiement des outils du PNNS, en augmentant les financements des ministères, de Santé publique France, des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des associations.

- **Renforcer la place de l'alimentation saine et durable** dans les cursus scolaires et la formation des professionnels de santé et du secteur agricole.

- **Fournir les outils et les moyens économiques** aux établissements scolaires pour inculquer les repères du PNNS et sensibiliser à l'alimentation saine et durable.

11. Garantir une information claire sur la qualité nutritionnelle et les impacts environnementaux des produits alimentaires :

- **Soutenir le déploiement du Nutri-score** et son obligation sur les emballages des produits alimentaires et sur toutes leurs publicités, à l'exception des produits distribués en vente directe (marché, magasin de producteurs, etc.).

- **Mettre en place et rendre obligatoire un étiquetage environnemental** des produits alimentaires informant de leurs impacts écologiques (dont climat et biodiversité), de l'utilisation des pesticides et du mode d'élevage pour les produits d'origine animale.

12. Accompagner les acteurs de la restauration collective vers une offre de repas sains, durables et accessibles, principalement composés de produits biologiques et locaux et proposant quotidiennement des plats végétariens équilibrés, à travers un soutien économique accru, la formation du personnel de cuisine et la généralisation de dispositifs de tarification sociale en restauration scolaire et universitaire.

13. Assurer la cohérence de la SNANC avec les objectifs de la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette », en faire un document de référence pour structurer les positions de la France au niveau international, et développer des mesures miroirs en matière environnementale et sanitaire afin de remédier au différentiel de normes entre l'Union européenne et les pays tiers.

LISTE DES SIGNATAIRES

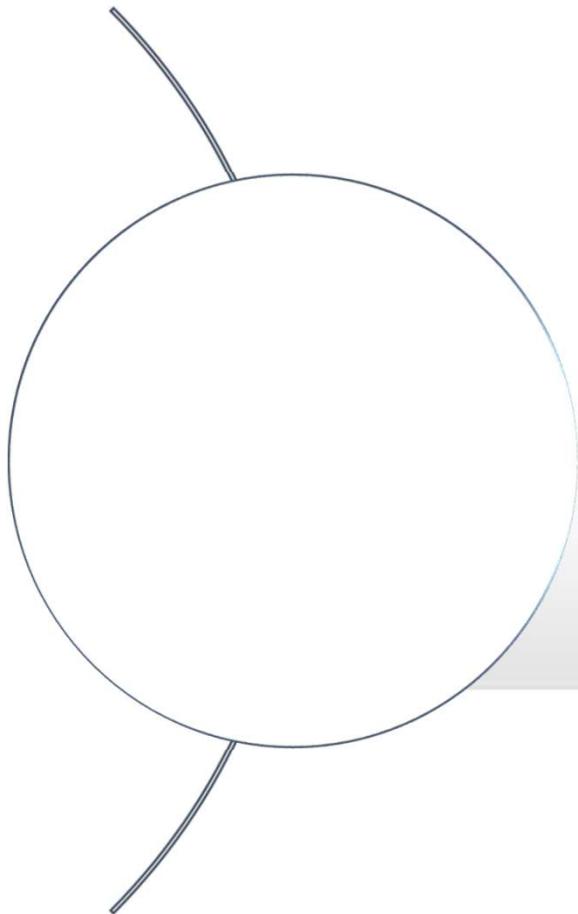
Action contre la Fam	Débat	Réseau Action Climat
ADFC-IA CC	Familles de France	Réseau CIVIS
Agir pour l'Environnement	Fédération Française des Diabétiques	Réseau Environnement Santé
Alerte des Médecins sur les Pesticides	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique	Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESSE)
Alliance Santé Familiale	Fondation pour la Nature et l'Homme	Restaurance à l'Équilibre Publistaire
Association Santé Environnement France	Foodwatch France	Société Française de Nutrition
Bea Friendly	France Nature Environnement	Société Française de Santé Publique
Bioconsom'acteurs	Génération Future	Société Française de Santé et Environnement
CIVF France	Greenpeace France	Union Nationale des Associations Familiales
CLD - Consommation, Logement, Cadre de Vie	Ligue contre l'Obésité	UNAF France
Collectif Les Pieds dans le Plat	Ins	WCF France
Collectif National des Associations d'Obèses	Observatoire National des Alimentations Végétales	WWF France
Confédération Symbolique des Familles	Orfèvre France	
	Pour un idéal écologique	

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes



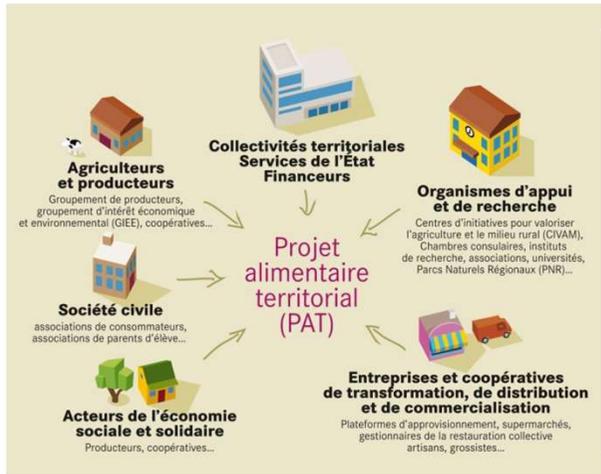
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Soutien aux démarches transversales

Reconnaissance officielle des PAT



Le PAT, une démarche collective et systémique

Une reconnaissance officielle par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire



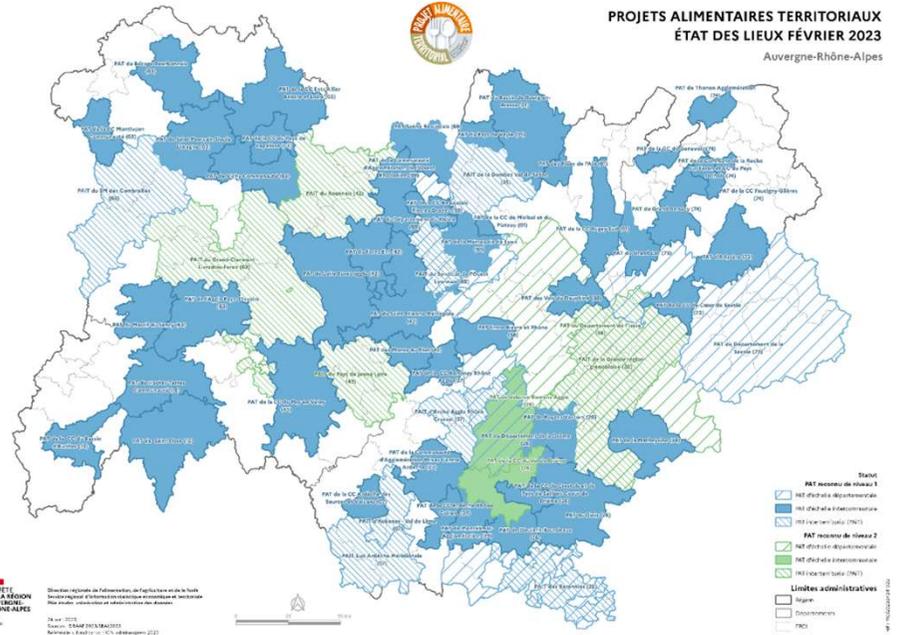
Niveau 1 : projets en émergence

Niveau 2 : projets opérationnels

Jury régional multipartenarial (DRAAF, ADEME, DREETS, ARS, DREAL, Région)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

3. Soutien aux démarches transversales



63 PAT labellisés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 dont 7 de niveau 2

=> Développer la prise en compte des enjeux et orientations de la SNANC dans les PAT

RADAR - Réseau des Acteurs des Démarches Alimentaires en Région AuRA



Objectifs

• Échanger et coopérer

- En offrant un espace de dialogue et d'échange aux élus, aux agents et aux partenaires des collectivités qui s'engagent sur des politiques territoriales alimentaires (en complément des dynamiques locales déjà à l'œuvre)
- En explorant collectivement les questions et problématiques relevées dans l'émergence et la mise en œuvre des politiques alimentaires territoriales
- En valorisant et renforçant les liens et coopérations entre territoires et avec les parties prenantes du système alimentaire sur l'ensemble des champs couverts par les politiques alimentaires

• Capitaliser et outiller

- En donnant de la visibilité et en valorisant les travaux et expériences des territoires et des acteurs
- En capitalisant ces expériences et travaux et en produisant de la méthode et des outils
- En mobilisant des acteurs techniques, des personnes et structures ressources en réponse aux besoins repérés
- En adaptant l'accompagnement et les appuis pour l'émergence et la mise en œuvre de DAT, y compris sur les aspects d'ingénierie financière
- En orientant vers les institutions en charge des politiques publiques alimentaires, agricoles, environnementales, sanitaires et sociales...



Comité de coordination régional multipartenarial

CapRural, DRAAF,
ADEME, Région

Programme 2023

- Webinaires
- Formation
- Groupes échanges de pratiques
- Séminaire régional
« PAT et transition(s) »
- ...

<http://www.caprural.org/co-construire/la-cooperation-entre-acteurs/9093-radar-reseau-des-acteurs-des-demarches-alimentaires-en-region-aura>



AAP du Programme National pour l'Alimentation 2022-2023

Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

Un appel à projets national annuel

- Un appel à projets **mis en place depuis 2014** pour soutenir le PNA
- Edition 2022-2023 dotée de 3 millions d'euros à l'échelle nationale
- **4 cofinanceurs nationaux** :
 - Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 1,3 millions d'euros
 - ADEME : 1 million d'euros
 - **Ministère de la santé et de la prévention** : 500 000 euros
 - Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées : 200 000 euros

Volet 1

- **émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** : prise en compte des objectifs fixés par la « loi climat et résilience » (lutte contre la précarité alimentaire et transition agricole et alimentaire) et cohérence avec les PAT déjà en place – projets de 36 mois max, 100 000 euros max et 70% aide max

Volet 2

- **projets régionaux ou infrarégionaux visant à accompagner les PAT** : projets structurants, d'envergure régionale ou infra régionale visant à accompagner de façon collective les PAT à investir les différents axes du PNA, en cohérence avec les dynamiques des réseaux existants – projets de 24 mois max, 70 000 euros max et 70% aide max



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service de l'alimentation

Pôle politique publique de l'alimentation

Chrystele.boivin@agriculture.gouv.fr

Amy.ferrari@agriculture.gouv.fr

Patrice.delair@agriculture.gouv.fr

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN

Merci de votre attention !



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*